

Répertoire spécifique
Certificat de sauveteur secouriste du travail
Active

N° de fiche
RS715

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2021

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	Nom commercial	Site internet
INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

La certification de sauveteur secouriste du travail (SST) permet la validation de compétences, connaissances et savoir-faire permettant à tout individu formé et certifié d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Ainsi certifié, le sauveteur secouriste du travail :

intervient sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise ;

met ses compétences en matière de prévention au service de l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient, pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés.

Compétences attestées :

Gestion des services

Les compétences du sauveteur secouriste du travail se déclinent en 2 grands domaines de compétences :

Domaine de compétences 1 : être capable d'intervenir face à une situation d'accident

Domaine de compétences 2 : être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels de son entreprise.

Le 1^{er} domaine de compétences comporte 5 compétences répertoriées de 1 à 5 :

1. Situer le cadre juridique de son intervention
2. Réaliser, à la survenue de l'accident, une protection adaptée
3. Examiner la victime pour mettre en œuvre l'action adaptée au résultat à obtenir
4. Alerter ou faire alerter les secours
5. Réaliser les gestes de secours à la victime adaptés

Le 2^e domaine de compétences comporte 3 compétences répertoriées de 6 à 8 :

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
2. Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention
3. Informer les personnes désignées dans le plan de prévention des situations dangereuses repérées

Pour obtenir le certificat de sauveteur secouriste du travail, le stagiaire devra avoir validé lors des épreuves certificatives, l'ensemble des 8 compétences du référentiel de compétences.

Les 2 épreuves certificatives définies dans le référentiel de certification permettent d'évaluer ces 8 compétences.

Modalités d'évaluation :

La formation au sauvetage secourisme du travail (SST) s'adresse à un groupe de **4 à 10 personnes**.

En dessous de 4 participants la formation ne peut pédagogiquement être organisée de manière satisfaisante (réalisation de simulation d'accident).

Au-delà de 10 participants, afin de maintenir un minimum de temps d'apprentissage à chacun des participants, la formation sera prolongée d'une heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 14. A partir de 15 participants, la session doit être dédoublée (2 sessions ouvertes dans l'outil de gestion) avec 2 formateurs distincts.

Elle est conforme au programme et aux référentiels élaborés par l'INRS.

Elle est d'une durée de **12 heures de face-à-face pédagogique** (durée minimale), organisée en une ou plusieurs séquences non consécutives, dans un nombre pédagogiquement raisonnable.

Elle fait l'objet d'une déclaration et d'un enregistrement obligatoires dans l'outil de gestion national.

Elle comporte des évaluations formatives réalisées tout au long de la formation et une certification finale

La certification donne droit, si elle est satisfaisante, au certificat de SST de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS, délivré par l'entreprise ou l'organisme formateur.

Cette formation fait l'objet d'un maintien-actualisation des compétences obligatoire (MAC) – précédemment intitulé « recyclage » - **tous les 24 mois**.

Un représentant du réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS peut assister à tout ou partie de cette formation, dans le cadre de l'habilitation de l'entité qui dispense la formation.

VALIDATION DE LA CERTIFICATION OU DE L'HABILITATION

Le cas échéant, niveaux de maîtrise des compétences :

Niveau 1

Le cas échéant, durée de validité en années :

Si durée limitée, modalités de renouvellement :

Possibilité de validation partielle :

Non

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Références juridiques des réglementations d'activité :

{""Code du travail (art. R. 4224-15, R. 4224-16), circulaire CNAMTS n° 32/2010 du 03/12/2010""}

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Il n'y a pas de prérequis à la formation SST. Elle peut être suivie par tout salarié ou assimilé, ou toute personne ayant pour objectif de retrouver une situation de salarié (demandeur d'emploi notamment).

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

BASE LÉGALE

Date d'échéance de l'enregistrement	31-12-2021
--	------------

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

(<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>)

Liste complète des organismes préparant à la certification

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/edition/exportPartenaireSp/17263/tru>)

Fiche au format antérieur au 01/01/2019

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/dowr>)

